

Prendre en compte "l'individu animal" et sa "sensibilité"

Christophe Aubel est le directeur de la Ligue ROC

Univers-nature - Comment définiriez-vous la dénomination "être sensible" ?

Christophe Aubel - *On peut commencer par cette idée simple: les animaux ressentent la douleur. Les possesseurs de chiens et chats le savent bien! Mais culturellement nous sommes encore trop souvent sur la notion "d'animal machine" exposée par Descartes et qui renvoie l'animal à l'équivalent d'une chose. Tous les vertébrés, mais également certains poulpes comme la science a pu le démontrer, ressentent de la douleur et peuvent souffrir. A partir de là, on ne peut les considérer ou se comporter à leur égard sans prendre en compte cette souffrance éventuelle de l'animal. Au-delà de cette seule sensation physique de ressentir la douleur, il y a aussi toute la question de savoir jusqu'où va l'intelligence animale. On a découvert par exemple que des oiseaux -sans parler des grands singes, des cétacés...-avaient quelquefois des comportements que l'on peut qualifier d'intelligents. Même si cela surprend, c'est aussi une réalité à prendre en compte dans la réflexion qui tourne autour de la dénomination "animal sensible". Tout en sachant qu'au quotidien, ce que l'on pointe, c'est que l'animal peut souffrir, possibilité face à laquelle nous devons adapter notre attitude. Ce n'est pas seulement en agissant sur lui que l'on peut le faire souffrir. Il peut également être dans un sentiment de mal-être, à l'image des animaux d'élevage placés dans de mauvaises dispositions. On doit tendre vers les exigences biologiques de l'animal captif. On emploie le verbe "tendre" car nous sommes dans l'impossibilité de reproduire les conditions exactes de la vie à l'état sauvage. Il ne reste pas moins qu'un animal peut souffrir de conditions, dirais-je, "carcérales".*

Vous parlez de "dépasser le fossé entre la protection des espèces et la prise en compte des individus ?". Quels enjeux implique cette phrase ?

On se bat beaucoup pour que cette reconnaissance d'être sensible concerne aussi l'animal sauvage. Si l'on admet plus ou moins bien que l'animal domestique est un être sensible, il n'en va pas de même pour l'animal sauvage. Et le droit ignore totalement cet état de choses. Quand la loi de 1976 sur la nature a dit que l'animal était un être sensible, elle a ajouté : "son propriétaire doit..." A partir du moment où l'on parle d'un propriétaire, on exclut l'animal sauvage. Il est évident que l'on ne peut pas dire que la chèvre est sensible et que le chevreuil ne l'est pas. Aujourd'hui, la loutre est une espèce protégée mais si vous trouvez une loutre blessée, vous aurez toutes les peines du monde à trouver une structure qui la prendra en charge malgré les efforts faits par les centres de soin (presque toujours associatifs). On est bien en pleine contradiction, la loi protège l'espèce mais l'individu de cette espèce n'est pas lui pris en compte. Passer la frontière entre protection des espèces et protection des individus, c'est aller au-delà de la

seule protection des espèces en danger. Il ne faut pas oublier que la biodiversité, c'est aussi la diversité génétique et que donc elle concerne l'individu. On a besoin de préserver "un panel d'individus" parce qu'on a besoin de la richesse qu'ils représentent.

Comment se fait-il que la préservation des espèces se soit faite au détriment des individus ?

On ne peut pas dire que la protection des espèces se soit faite au détriment des individus. Simplement, on n'a pas pris en compte l'individu. Il y a des raisons objectives à cela. Lorsque les premières lois de protection de la nature sont sorties, on a voulu répondre à l'urgence des espèces qui disparaissaient. Le deuxième niveau de réponse intervient sur le caractère récent de cette prise de conscience par l'ensemble de la société que l'animal est un être sensible, surtout en France. Il a fallu toute une évolution pour que l'on réalise que l'animal n'est pas une chose. Mais surtout, il y a toujours un décalage entre cette lente prise de conscience et la mise en oeuvre par la loi. Je suis déçu, à ce stade, de l'évolution des Rencontres Animal et Société. Mais ce n'est pas fini et on va continuer à se battre. Aujourd'hui, il y a encore des gens qui pensent que, parce qu'on dit que l'animal est un être sensible, on ne pourra plus rien faire vis-à-vis des animaux sauvages, ce qui est complètement faux. Ce n'est pas parce que la loi et le code rural disent que l'animal est un être sensible que l'on ne peut plus élever et se nourrir d'animaux. Reconnaître le caractère sensible de l'animal sauvage, ce n'est absolument pas interdire la pêche ou la chasse comme certains le fantasment plus ou moins. C'est simplement prendre en compte l'animal autrement, ça obligera également à un changement de comportement.

Face au statut d'être sensible et à la prise en compte des individus, personne ne semble s'arrêter sur la pratique de la dissection sur animaux imposée en milieu scolaire par l'Éducation nationale.

Je pense que là aussi ça évolue. Si on compare ce qui se pratiquait et ce qui se pratique aujourd'hui, on a quand même bien évolué. Là encore c'est une histoire d'éducation. Ce n'était pas collectivement partagé que l'animal était un être sensible et que donc cela pouvait poser un problème de l'utiliser pour l'étude. Je note par expérience que cette pratique tend à disparaître en faveur de moyens modernes, notamment via la simulation informatique. J'ai assisté à des cours où l'on récupérait des restes issus de la boucherie pour observer un appareil circulatoire plutôt que de disséquer un animal. C'est une question liée à l'évolution globale des mentalités au sein de notre société, dont la prise en compte est ralentie par les nombreux autres problèmes à régler en parallèle.

Source : WWF Junior <http://planetemalade.e-monsite.com/pages/chapitre-1-les-animaux/prendre-en-compte-la-sensibilite-animale.html>